

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° **090** /MEF/SG

relatif à la publication des documents et informations à caractère  
économique, financier et budgétaire du Togo

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la  
gestion des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la  
comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du  
ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et  
des finances ;

Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du  
gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Considérant les nécessités de service,

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté est relatif à la publication des documents et  
informations à caractère économique, financier et budgétaire du Togo.

**Article 2** : La liste des documents et informations à publier, le calendrier de  
publication, les acteurs responsables de leur production et publication ainsi que  
les canaux de publication sont précisés dans les annexes jointes au présent  
arrêté.

**Article 3 :** Les responsables des services centraux et rattachés du ministère de l'économie et des finances sont tenus au respect scrupuleux, des dispositions du présent arrêté.

**Article 4 :** Le secrétaire général du ministère de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 07 AVR 2020

Le ministre de l'économie et des finances

**SIGNE**

Sani YAYA

**AMPLIATIONS :**

- CAB/PR.....01  
- CAB/PM.....01  
- SP-PRPF.....01  
- CAB/MEF.....02  
- SG/MEF.....01  
- OTR.....03  
- DGBF.....01  
- DGTCP.....01  
- DGEAE.....01  
- DNCF.....01  
- ARMP.....01  
- DNCMP.....01  
- Tous les ministères.....30  
- CJ/MEF.....01  
- JORT.....01

Pour ampliation,

Le secrétaire général



*[Signature]*  
Badjram PATOKI

## ANNEXES

**ANNEXE 1 : Liste des documents et informations à caractère économique, financier et budgétaire à publier, acteurs responsables et calendrier de publication**

N° (C1)	Documents à produire et à publier (C2)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
		Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
1	Les textes légaux (lois, règlements, etc....)	DGBF, DGTCP, DGEAE, DNCF, OTR, DNCMP, ARMP, CAS-IMEC, Cellule Juridique	Elaborer les projets de textes et transmettre au secrétariat général du gouvernement pour adoption par le Conseil des ministres ou/et pour vote par l'Assemblée nationale	SP-PRPF/DGBF	- Publier les textes légaux sur les sites du MEF : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> - Faire des ampliations aux structures bénéficiaires		Au plus tard un (01) mois après leur adoption / promulgation
	Décrets		Examiner les projets de décrets et transmettre au secrétariat général du gouvernement pour adoption en Conseil des ministres	SP-PRPF/DGBF	Publier : Dans le journal officiel ; Sur les sites web du MEF : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Au plus tard un (01) mois après leur adoption
2	Le rapport du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)	DGBF	Produire le DPBEP	DGBF/SP-PRPF	-Publier sur les sites web du MEF : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> -Organiser des séances de présentation du DPBEP à l'endroit des Ministères et Institutions, des PTF, des OSC et de la presse	Au plus tard un (01) mois avant le dépôt du Projet de Loi de Finances au Parlement	Au plus tard un (01) mois après son adoption par le Conseil des Ministres

N° (C1)	Documents à produire et à publier (C2)		Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
	Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)				
3	La stratégie d'endettement public	DGTCP	Produire la stratégie d'endettement public	SP-PRPF/DGTCP	Publier sur les sites web du MEF et de la DGTCP : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>		Annuelle (août de l'année N pour l'année N+1)	
4	La lettre de cadrage budgétaire	DGBF	Produire la lettre de cadrage budgétaire	DGBF / SP-PRPF	-Publier la lettre de cadrage sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> -Ventiler la lettre de cadrage auprès des ministères et institutions		Au plus tard (07) jours après sa signature par le Premier Ministre	
5	Le projet de loi de finances	DGBF	-Elaborer et/ou examiner les avant-projets de lois ; - transmettre les avants – projets de lois au secrétariat général du gouvernement pour adoption en Conseil des ministres et vote par l'Assemblée Nationale	DGBF/SP-PRPF	-Publier le projet de loi de finances sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> - Proposer les sorties médiatiques (radio, télévision, etc...)		Au plus tard un (01) mois après son dépôt à l'Assemblée Nationale	
6	La loi de finances de l'année	DGBF	Elaborer le projet de loi de finances et le transmettre pour son adoption en Conseil des ministres et son vote par l'Assemblée nationale	DGBF /SP-PRPF	Publier la loi de finances sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> Organiser des campagnes de communication sur la loi de finances		Au plus tard deux (02) semaines après sa promulgation	

N° (C1)	Documents à produire et à publier (C2)		Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
	Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)				
7	Le Programme d'Investissements Publics (PIP)	DPPD/ Ministère Planification du développement et Coopération	Elaborer le PIP	DGBF/SP-PRPF	Annexer le PIP final à la LFI et publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard deux (02) semaines après la promulgation de la LFI	Au plus tard deux (02) semaines après la promulgation de la LFI	
8	Budget sensible au genre (BSG)	DGBF	Elaborer un document de Budget sensible au genre (BSG), le soumettre aux conférences budgétaires et l'annexer au projet de loi de finances pour l'AN	DGBF/SP-PRPF	Publier le document de BSG et ses outils de mise en œuvre et de suivi sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	Au plus tard fin septembre pour l'annexe au PLFI et au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	
9	Le budget citoyen	DGBF	Elaborer le budget citoyen	DGBF/SP-PRPF	-Publier le budget citoyen sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> -Organiser campagnes de communication -Rendre disponible le budget citoyen dans la structure factière des OSC et les administrations à forte concentration de personnel	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	
10	Les lois de finances rectificatives	DGBF	Elaborer les lois de finances rectificatives	DGBF/SP-PRPF	-Publier les lois de finances rectificatives sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> -Proposer sorties médiatiques (radio, télé, etc)		Au plus tard un (01) mois après son adoption par le Parlement	

N° (C1)	Documents à produire et à publier (C2)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
		Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
11	La loi de règlement	DGBF	Elaborer l'avant-projet de loi de règlement et le transmettre pour son adoption en Conseil des ministres et son vote par l'Assemblée nationale	DGBF/SP-PRPF	Publier la loi de règlement sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> Proposer les sorties médiatiques (radio, télé, etc...)	Au plus tard un (01) an après la fin de l'année budgétaire	Au plus tard deux (02) mois après son adoption par le Parlement
12	Décret de répartition des crédits	DGBF	Elaborer le projet de décret de répartition des crédits et le transmettre au secrétariat général du gouvernement pour adoption	DGBF/SP-PRPF	Publier le décret sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Dès sa signature par le Premier Ministre après la promulgation de la loi de finances de l'année et avant fin janvier
13	Le rapport de la revue à mi-parcours du budget de l'Etat	DGBF	Produire le rapport de la revue à mi-parcours et le soumettre au conseil des ministres pour adoption	DGBF/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard trois (03) mois après la période couverte par le rapport	Au plus tard un (01) mois après l'adoption du rapport en Conseil des Ministres
14	Les rapports d'exécution trimestrielle du budget	DGBF	Produire le Rapport d'exécution trimestrielle du budget	DGBF/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard trois (03) mois après la période couverte par le rapport	Au plus tard 45 jours après la fin du trimestre
15	Arrêté portant calendrier budgétaire de l'année	DGBF	Préparer l'arrêté portant calendrier budgétaire de l'année et le soumettre au MEF pour signature	DGBF/SP-PRPF	Publier l'arrêté sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Dès sa signature par le ministre de l'économie et des finances

N° (C1)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
	Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
16	DGBF	Produire annuellement la déclaration sur les risques budgétaires	DGBF/SP-PRPF	Publier la déclaration sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard un (01) mois après la publication du rapport annuel sur les actifs financiers de l'Etat	Au plus tard un (01) mois après la publication du rapport annuel sur les actifs financiers de l'Etat
17	DGTCP	Produire le compte général de l'administration des finances	DGTCP/SP-PRPF	Publier le CGAF sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Publier le CGAF sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Annuelle (Après observations de la Cour des comptes)
18	DGTCP/ACCT	Produire les états financiers (Balance générale-compte de résultat)	DGTCP/SP-PRPF	Publier les états financiers sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> - <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Publier les états financiers sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> - <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Annuelle (Après observations de la Cour des comptes)
19	DGTCP / DOFIPE	Produire le rapport annuel sur les actifs financiers de l'Etat	DGTCP/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Annuelle (le 15 janvier de chaque année)
20	DGTCP / DOFIPE	Produire la statistique de la situation financière des Etablissements Publics Nationaux	DGTCP/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Trimestrielle (le 20 du mois qui suit la fin du trimestre)
21	DGTCP / DOFIPE	Produire la statistique de la situation financière des collectivités territoriales	DGTCP/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Trimestrielle (le 20 du mois qui suit la fin du trimestre)



N° (C1)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
	Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
22	Bulletin statistique de la dette	DGTCP/DDPF	Elaborer et valider le bulletin statistique de la dette	DGTCP/DDPF/SP-PRPF	Publier le bulletin statistique sur les sites : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> ; <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	mars/mai/juillet/ nombre de l'année N
23	Analyse de la viabilité de la dette	DGTCP/DDPF	Elaborer et valider le document sur l'AVD	DGTCP/DDPF	Publier l'AVD sur les sites : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> ; <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	avril de l'année N
24	Rapport annuel de la dette publique	DGTCP/DDPF	Elaborer et valider le rapport annuel sur la dette publique	DGTCP/DDPF/SP-PRPF	Publier rapport sur les sites : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> ; <a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>	Mars de l'année N
25	Le plan de passation des marchés	DNCMP Ministères et institutions ; Autorités contractantes	Elaborer le plan de passation des marchés publics	DNCMP	Publier le plan de passation des marchés publics sur : <a href="http://www.dncmp-togo.tg">www.dncmp-togo.tg</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>	Au plus tard un (01) mois après sa validation par la DNCMP
26	Journal des marchés publics	DNCMP	Produire le journal des marchés publics	DNCMP	Publier la couverture du journal des marchés publics sur <a href="http://www.dncmp-togo.tg">www.dncmp-togo.tg</a>	Dernier jour ouvrable de la semaine précédant celle de parution du journal
27	Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE trimestriel)	DGEAE	Produire et commenter le TOFE trimestriel de l'Administration centrale	SP-PRPF	Publier le TOFE sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>	Trimestrielle (au plus tard deux mois après le trimestre de référence)
28	Note de cadrage macroéconomique	DGEAE	Analyser la situation économique et financière nationale et internationale	DGEAE /SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>	Mars / Avril et Août/Septembre de l'année

N° (C1)	Documents à produire et à publier (C2)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
		Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
29	Note de conjoncture	DGEAE	Assurer le suivi des indicateurs sur une base infra-annuelle (Trimestrielle) et produire la note	DGEAE/SP-PRPF	Publier la note sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>		Deux (02) mois après la fin du trimestre
30	Tableau de bord de l'économie nationale	DGEAE	Suivre les indicateurs sur une base infra-annuelle (mensuelle)	DGEAE/SP-PRPF	Publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>		Quarante cinq (45) jours après le mois
31	Rapport économique, financier et social	DGEAE	Rédiger le rapport et le faire joindre au projet de loi de finances lors de son dépôt au bureau de l'Assemblée nationale	DGEAE/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>		Au plus tard fin septembre de chaque année
32	Statistiques des finances publiques	DGEAE	Assurer la compilation des recettes et des dépenses ainsi que le financement du solde	DGEAE/SP-PRPF	Publier le rapport sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>		Deux (02) mois après le mois (production mensuelle)
33	Rapport sur les dépenses fiscales	UPF / OTR	Elaborer le rapport sur les dépenses fiscales	UPF / OTR	Publier le rapport sur : <a href="http://www.otr.tg">www.otr.tg</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a>		Annuelle
34	Plan d'action / gestion finances publiques et rapports performance des réformes	SP-PRPF	Actualiser le PA-RGFP et élaborer les rapports	SP-PRPF	A publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Semestrielle et annuelle
35	Répertoire des prix de référence	DNCF	Elaborer le répertoire des prix de référence	SP-PRPF	A publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Annuelle (dès sa validation par le MEF)

N° (C1)	Production		Diffusion/Publication		Date limite de publication selon la norme IBP (C7)	Période de diffusion proposée pour le TOGO (C8)
	Acteur responsable (C3)	Actions à réaliser (C4)	Acteur responsable du MEF (C5)	Actions à réaliser (C6)		
36	Direction des Assurances	Rédiger le Rapport d'activité	SP-PRPF	Publier le Rapport sur : <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a>		Annuelle (dès sa validation par le MEF)
37	CAS-IMEC	Produire la liste des SFD agréés et ceux dont l'agrément est retiré	CAS-IMEC	Publier dans le journal officiel et sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Annuelle (au plus tard le 31 décembre de l'année)
38	CAS-IMEC	Assurer l'agrégation des données statistiques du secteur	CAS-IMEC	Publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Trimestriel soit 50 jours suivant la fin de trimestre
39	CAS-IMEC	Elaborer le fascicule des bilans et comptes de résultats sur la base des états financiers transmis par les SFD	CAS-IMEC	Publier le fascicule sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Au plus tard six (06) mois après la date limite de transmission des états financiers par les SFD
40	CAS-IMEC	Procéder à la consolidation des données relatives aux états financiers transmis par les SFD	CAS-IMEC	Publier sur : <a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a> <a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>		Au plus tard six (06) mois après la date limite de transmission des états financiers par les SFD

## Annexe 2 : Sites officiels de publication des informations

N°	Structure	Sites de publication
1	Ministère de l'Economie et des Finances	<a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>
2	DGBF	<a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a>
3	SP-PRPF	<a href="http://www.togoreformes.com">www.togoreformes.com</a>
5	DGTCP	<a href="http://www.tresorpublic.gouv.tg">www.tresorpublic.gouv.tg</a>
6	Assemblée Nationale	<a href="http://www.assemblee-nationale.tg">www.assemblee-nationale.tg</a>
7	OTR	<a href="http://www.otr.tg">www.otr.tg</a>
8	DGEAE	<a href="http://www.finances.gouv.tg">www.finances.gouv.tg</a> et <a href="http://www.dp-dgeae.tg">www.dp-dgeae.tg</a>
9	Cour des comptes	<a href="http://www.courdescomptes.tg">www.courdescomptes.tg</a>
10	DNCMP	<a href="http://www.dncmp-togo.tg">www.dncmp-togo.tg</a>
11	ARMP	<a href="http://www.armp.tg">www.armp.tg</a>
12	Gouvernement	<a href="http://www.togo.gouv.tg">www.togo.gouv.tg</a>

### Annexe 3 : Liste des sigles et abréviations

ACCE	:	Agence Comptable Central de l'Etat
AN	:	Assemblée Nationale
ARMP	:	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CdC	:	Cours des Comptes
CGAF	:	Compte Général de l'Administration des Finances
DDPF	:	Direction de la Dette Publique et du Financement
DOFIPE	:	Direction des Opérations Financières et du Portefeuille de l'Etat
DGBF	:	Direction Générale du Budget et des Finances
DGEAE	:	Direction Générale des Etudes et Analyses Economiques
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNCF	:	Direction Nationale du Contrôle Financier
DNCMP	:	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DOMOF	:	Direction des Opérations Monétaires et Financières
DPBEP	:	Document de Programmation Budgétaire et Economique pluriannuelle
DPPD	:	Direction de la Planification et des Politiques de Développement
DPPD	:	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ENA	:	Ecole Nationale d'Administration
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
OSC	:	Organisations de la Société Civile
OTR	:	Office Togolais des Recettes
PAP	:	Projet Annuel de Performance
PIP	:	Programme d'Investissement Public
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RAP	:	Rapport Annuel de Performance
SGG	:	Secrétariat Général du Gouvernement
SFD	:	Systemes Financiers Décentralisés
SP-PRPF	:	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers